
FICHES THÉMATIQUES

Les revenus libéraux
des professionnels de santé

3.1 Omnipraticiens, chirurgiens-dentistes, infirmiers et

Si par rapport au début de la décennie, les écarts de revenus entre régions se sont nettement resserrés pour les professions médicales, rejoignant en cela les écarts observés entre revenus régionaux des professions paramédicales, le **revenu moyen** que les professionnels de santé tirent de leur activité libérale diffère encore substantiellement selon la région dans laquelle ils exercent.

En 2007, c'est pour les chirurgiens-dentistes que l'écart de revenus entre régions est le plus marqué : le praticien installé en Bourgogne gagne près de 50 % de plus que celui de Corse ou Midi-Pyrénées. Parmi l'ensemble des professionnels de la santé, c'est chez les chirurgiens-dentistes que l'opposition nord-sud est la plus nettement marquée, selon une ligne de partage allant de La Rochelle à Grenoble en contournant l'Auvergne par le nord. Densité de professionnels par habitant et revenus s'opposent. Ainsi dans les régions à forte densité, les revenus sont nettement plus faibles que sur l'ensemble du territoire métropolitain, comme si l'activité totale se répartissait sur un plus grand nombre de professionnels.

De même, un omnipraticien (médecin généraliste) exerçant en Picardie ou dans le Nord - Pas-de-Calais gagne en moyenne 78 000 euros de revenu libéral net en 2007, soit un tiers de plus que son confrère de Provence - Alpes - Côte d'Azur (Paca). Les revenus libéraux des généralistes opposent plus précisément le nord-est de la France où ils y sont en moyenne nettement plus élevés et le sud-est où ils sont les plus bas. Ailleurs, les moyennes régionales des revenus libéraux des omnipraticiens sont proches de la

moyenne nationale et cela même là où le nombre d'omnipraticiens est élevé par rapport à la population, comme en Aquitaine ou en Midi-Pyrénées.

Les revenus libéraux des masseurs-kinésithérapeutes et infirmiers opposent globalement le nord où ils sont plus élevés, et le sud de la France métropolitaine. Un masseur-kinésithérapeute retire en moyenne 33 000 euros de revenus libéraux par an en Rhône-Alpes et 43 000 euros en Picardie ou dans le Limousin. Le revenu libéral moyen d'un infirmier varie de 35 000 euros en Midi-Pyrénées à 50 000 euros en Lorraine. Les infirmiers se situent ainsi dans trois types de territoires distincts : un ensemble de régions où les revenus libéraux sont plus élevés qu'ailleurs (Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne et Corse et dans un moindre degré Paca), des régions où ils sont nettement inférieurs (Midi-Pyrénées et Pays de Loire surtout, mais aussi Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes) et le reste du pays, autour de la moyenne nationale.

L'Île-de-France et Paca se distinguent par des revenus libéraux qui tranchent par rapport à ceux des régions qui les entourent. Ainsi en Île-de-France, les omnipraticiens et les masseurs-kinésithérapeutes retirent de leur activité libérale un revenu inférieur à leurs confrères exerçant dans les régions voisines.

En Paca et en Corse, les revenus libéraux des masseurs-kinésithérapeutes et des infirmiers sont en moyenne plus élevés que ceux de l'ensemble de leurs confrères métropolitains, alors que la densité de professionnels par habitant y est bien supérieure. ■

Définitions

Revenu libéral net moyen : il est estimé ici ; il s'apparente autant que possible à un salaire net pour les salariés, c'est-à-dire hors cotisations et contributions sociales déductibles.

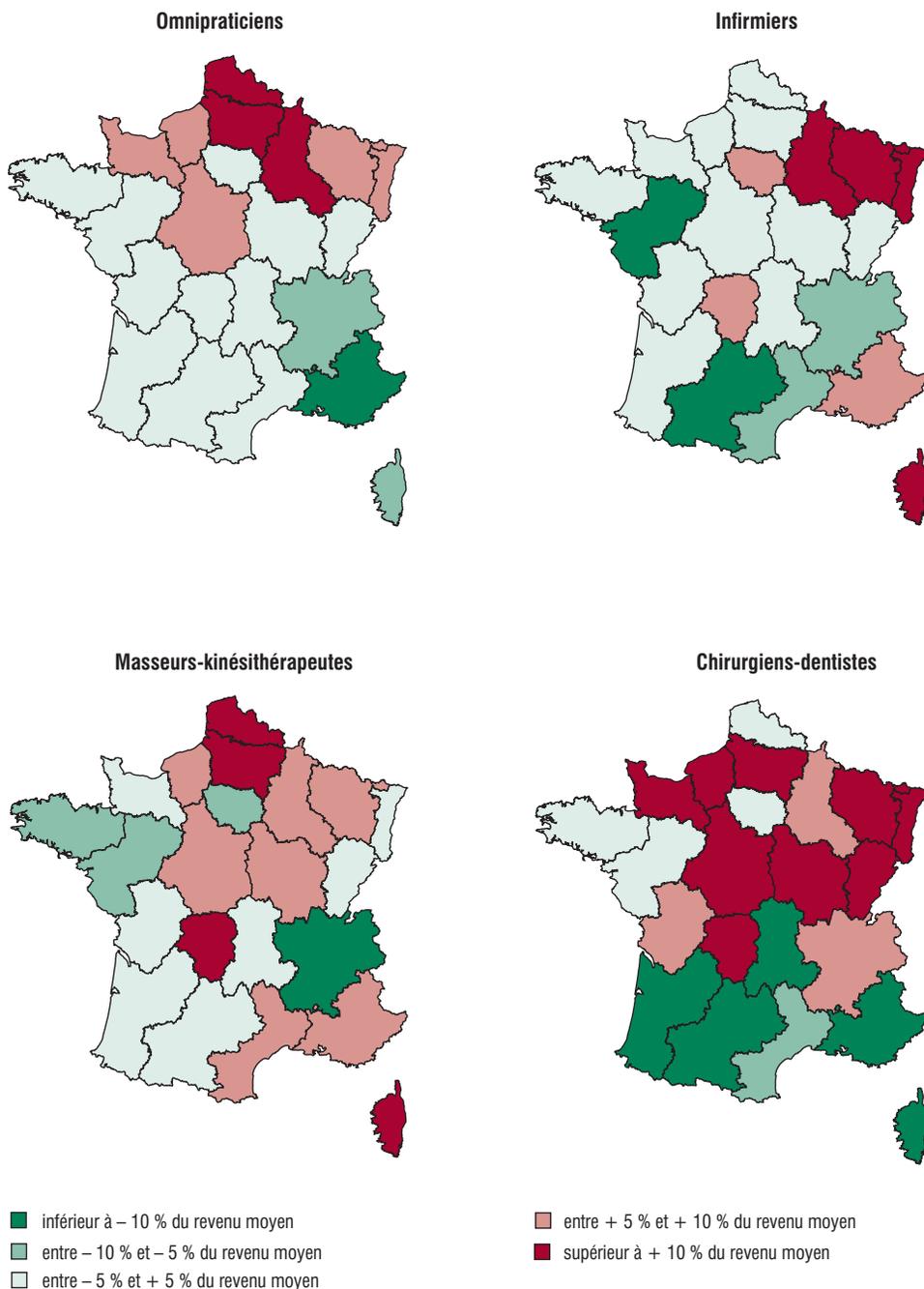
On calcule dans un premier temps les honoraires nets : il s'agit des honoraires totaux, y compris les dépassements, diminués des débours (sommes payées par le professionnel pour les impayés de ses patients) et rétrocessions (honoraires versés à un remplaçant). Puis, pour calculer le revenu libéral net moyen, les charges sociales personnelles et les charges dites professionnelles occasionnées par l'exercice libéral (frais de personnel, de transport, locations de matériel, achats de fournitures, loyer du local professionnel, pour l'essentiel) sont retirées des honoraires nets. Ces charges étant connues avec un an de décalage, les revenus libéraux de 2007 sont estimés en faisant l'hypothèse d'un taux de charges inchangé entre 2006 et 2007.

Pour en savoir plus

- « Les revenus libéraux des médecins en 2006 et 2007 », *Études et Résultats* n° 686, Drees, avril 2009.
- « Les revenus libéraux des chirurgiens-dentistes », *Études et Résultats* n° 501, Drees, juin 2006.

masseurs-kinésithérapeutes : disparités régionales 3.1

1. Écarts des revenus libéraux régionaux moyens au revenu national moyen par spécialité en 2007



Champ : France métropolitaine, ensemble des praticiens ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.
Sources : fichier Snir (Cnamts) et BNC 2035 (Dgfp-Insee), exploitation Drees.

3.2 Omnipraticiens

En 2007, un omnipraticien (médecin généraliste) retire en moyenne 66 800 euros de son activité libérale. C'est ce qu'il perçoit une fois ses charges professionnelles et cotisations sociales personnelles déduites de ses honoraires nets. Ce revenu représente en moyenne 61,1 % de celui de son confrère spécialiste, contre 63,6 % en 2000 et 68,7 % en 1993. Toutefois, compte tenu de fortes disparités de revenus entre spécialités, le revenu libéral moyen des omnipraticiens reste supérieur en 2007 à celui des psychiatres et des dermatologues.

Entre 2000 et 2007, les revenus libéraux des omnipraticiens augmentent en moyenne chaque année de 1,4 % en termes réels (soit en euros constants, c'est-à-dire une fois déduite l'inflation) tandis que ceux des spécialistes augmentent de 2,0 %.

Le montant moyen des honoraires perçus dépend du tarif conventionnel des consultations et des visites, du nombre d'actes réalisés, ainsi que de l'importance des éventuels dépassements. L'évolution des honoraires résulte donc pour une part d'un effet prix (ou tarif) et pour l'autre d'un effet volume (ou activité). Avec la mise en place du **parcours de soins coordonnés** et de la **permanence des soins**, certaines fonctions ou tâches donnent désormais lieu à rémunération sans se traduire toujours par une activité supplémentaire, ni être directement liées à l'acte. Le partage entre prix et volume en est rendu plus délicat pendant la montée en charge de ces dispositifs.

Entre 2000 et 2007, les honoraires moyens hors dépassements des omnipraticiens sont entièrement soutenus par les prix. En effet, le prix des actes augmente au total de 18 % en

termes réels, c'est-à-dire au-delà de l'augmentation générale des prix à la consommation, tandis que l'activité moyenne d'un omnipraticien diminue de - 2 %.

Les dépassements d'honoraires en euros constants augmentent fortement en 2002 et ne cessent de baisser depuis. En 2002, les omnipraticiens ont anticipé des revalorisations en pratiquant avant la date d'entrée en vigueur les tarifs qui allaient leur être accordés. Ces revalorisations, pas encore effectives, ont alors été classées en dépassement. Toutefois, avec la limitation introduite en 1990 du droit de dépassement pour les nouvelles générations, seuls les anciens chefs de clinique ou assistants des hôpitaux ou praticiens hospitaliers peuvent désormais opter pour le **secteur 2**, où les honoraires sont libres. Il en résulte une diminution de la part des omnipraticiens autorisés à dépasser les tarifs conventionnés à mesure que les anciens cessent leur activité ; en baisse, les dépassements représentent une faible part des honoraires totaux des omnipraticiens (moins de 5 % en 2007), plus particulièrement concentrés chez ceux qui pratiquent un **mode d'exercice particulier (MEP)**, et leur contribution aux fluctuations du revenu de l'ensemble des omnipraticiens est par conséquent limitée.

Entre 2000 et 2007, les charges professionnelles et cotisations sociales personnelles augmentent en termes réels au total au même rythme que les honoraires nets. Entre 2000 et 2003, les charges ont moins augmenté que les honoraires, contribuant à faire augmenter les revenus plus vite, et inversement depuis 2004. ■

Définitions

Parcours de soins coordonnés : tel qu'il est inscrit dans la réforme de l'assurance maladie d'août 2004, le parcours de soins coordonnés donne au médecin traitant un rôle majeur dans la poursuite de deux objectifs essentiels de santé publique : améliorer le suivi médical des patients grâce à une meilleure coordination des soins et maîtriser les dépenses de santé. Ces raisons ont amené la Drees à adopter l'indice de prix que la Cnamts décline désormais par spécialité (voir fiche 3.3).

Permanence des soins : organisation de l'offre de soins, libérale et hospitalière, qui permet de maintenir la continuité et l'égalité de l'accès aux soins, notamment aux heures habituelles de fermeture des cabinets médicaux (samedi après-midi, dimanche et nuit).

Secteur 2 : secteur conventionné à honoraires libres.

Mode d'exercice particulier (MEP) : médecins diplômés de médecine générale déclarant une orientation d'exercice particulière telle l'acupuncture, l'homéopathie, la médecine du sport ou l'angéiologie.

Pour en savoir plus

- « Les revenus libéraux des médecins en 2006 et 2007 », *Études et Résultats* n° 686, Drees, avril 2009.
- « Démographie et honoraires des médecins libéraux en 2006 », *Points de repère* n° 23, Cnamts, décembre 2008.

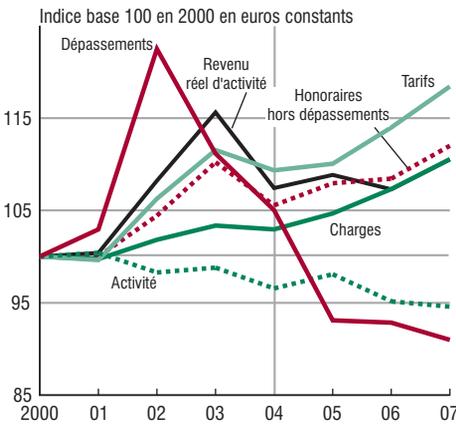
1. Revenu d'activité libérale annuel moyen des omnipraticiens et des spécialistes

	Revenu d'activité libérale		Taux de croissance annuel moyen du revenu réel		
	2007	2000-2004	2004-2007	2000-2007	
	(euros)		(%)		
Omnipraticiens (a)	66 800	1,8	1,0	1,4	
Spécialistes ¹ (b)	109 400	3,3	0,4	2,0	
Médecins (a+b)	86 300	2,7	0,7	1,8	

1. Ensemble des spécialistes = anesthésiste, cardiologue, chirurgien (y compris chirurgien orthopédiste), dermatologue, gastro-entérologue, gynécologue, ophtalmologue, oto-rhino-laryngologiste, pédiatre, pneumologue, psychiatre (y compris neuropsychiatre), radiologue, rhumatologue, stomatologue.
 Champ : France métropolitaine, ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

Sources : Cnamts, fichiers Snir, version provisoire pour 2007 ; DGI-Insee, exploitation Drees, BNC 2035.

2. Évolution des composantes du revenu d'activité libérale des omnipraticiens

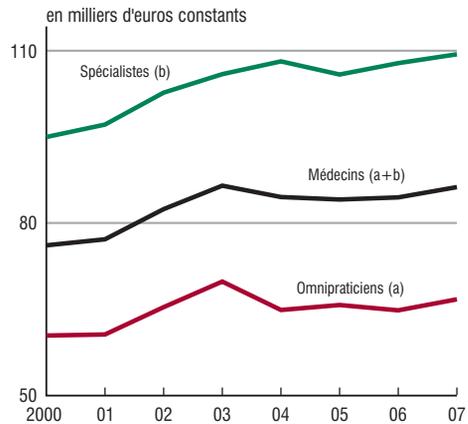


Champ : France métropolitaine, ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

Note : à compter de 2005, la série « Tarifs » devient « Indice de prix » de la Cnamts. Cette rupture de série se répercute sur la série « Activité ».

Sources : Cnamts, fichiers Snir, version provisoire pour 2007 ; DGI-Insee, exploitation Drees, BNC 2035.

3. Revenu annuel d'activité libérale des médecins de 2000 à 2007



Champ : France métropolitaine, ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

Sources : Cnamts, fichiers Snir, version provisoire pour 2007 ; DGI-Insee, exploitation Drees, BNC 2035.

4. Des honoraires totaux individuels au revenu d'activité libérale individuelle des omnipraticiens

en milliers d'euros 2007

	Omnipraticiens				Médecins (omnipraticiens + spécialistes)			
	2000	2002	2004	2007	2000	2002	2004	2007
Honoraires totaux	117,8	124,2	124,3	130,6	152,7	162,3	166,1	173,1
Dépassements d'honoraires (%)	5,5	6,4	5,5	4,5	8,8	10,4	10,7	10,9
Taux de débours et rétrocessions ¹ (%)	3,8	3,9	4,0	4,0	2,9	3,0	3,1	3,1
Honoraires nets	113,4	119,3	119,4	125,3	148,2	157,4	161,0	167,8
Taux de charges ² (%)	46,7	45,2	45,7	46,7	48,7	47,6	47,5	48,6
Revenu d'activité libérale	60,4	65,4	64,9	66,8	76,1	82,5	84,6	86,3

1. Débours : sommes payées par le professionnel pour les impayés de ses patients ; rétrocessions : honoraires versés à un remplaçant.

2. Charges : charges sociales personnelles et charges dites professionnelles occasionnées par l'exercice libéral (frais de personnel, de transport, locations de matériel, achats de fournitures, loyer du local professionnel, pour l'essentiel).

Champ : France métropolitaine, ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année

Sources : Cnamts, fichiers Snir, version provisoire pour 2007 ; DGI-Insee, exploitation Drees, BNC 2035.

3.3 Spécialistes pratiquant une majorité de consultations

Les rhumatologues, gynécologues, dermatologues, psychiatres et pédiatres facturent plus de consultations et de visites que d'actes techniques (radiologie, chirurgie...). En 2007, la part de leurs honoraires rétribuant des actes techniques est inférieure à 50 % : 47 % pour l'ensemble des rhumatologues et des gynécologues, 21 % pour les dermatologues et marginale pour les psychiatres, les neuropsychiatres et les pédiatres. Les revenus libéraux des praticiens de chacune de ces cinq spécialités sont en moyenne nettement inférieurs à ceux de leurs confrères spécialistes qui pratiquent une majorité d'actes techniques.

Pour presque toutes les spécialités pratiquant une majorité de consultations, les revenus libéraux croissent en termes réels à partir de 2000, puis ralentissent à partir de 2004, voire reculent pour certaines. C'est en particulier le cas des revenus libéraux des dermatologues, qui apparaissent en moyenne inférieurs en 2007 (57 600 euros) à ce qu'ils étaient en 2000 (59 900 euros de 2007). Seuls les revenus des pédiatres échappent à ce double mouvement et augmentent en moyenne chaque année de + 3,0 %. La progression du revenu des pédiatres est ainsi nettement supérieure sur l'ensemble de la période à celle qu'ont connue l'ensemble des spécialistes.

Le rôle propre de l'activité et celui des tarifs conventionnés dans l'évolution des honoraires doivent être interprétés avec précaution ces

dernières années. Avec la montée en charge de la Classification commune des actes médicaux (CCAM), il est devenu plus difficile de distinguer ce qui relève du volume et ce qui relève des **prix**. Considérés globalement, les honoraires hors dépassements de ces spécialités ont été essentiellement tirés par l'activité jusqu'en 2004, puis celle-ci diminue de façon significative et le relais est pris – mais en partie seulement – par les prix.

Les dermatologues et les pédiatres se démarquent toutefois de ce schéma. Dès 2002, les honoraires hors dépassements des dermatologues baissent en euros constants. Cette baisse résulte surtout d'une faible activité, conjuguée à des prix qui, en euros constants, diminuent d'abord et ne se redressent qu'en fin de période. Pour les pédiatres, l'activité moyenne accuse une baisse en 2004 mais redémarre ensuite (alors qu'elle fléchit pour les autres spécialités). Ils bénéficient par ailleurs d'une augmentation des tarifs conventionnels dès 2003. L'ensemble de ces évolutions garantit aux pédiatres une croissance soutenue des honoraires hors dépassements.

Au-delà des prix conventionnés, l'augmentation des dépassements d'honoraires moyens a contribué à la croissance des revenus libéraux de ces spécialistes. Enfin, l'évolution des charges a contribué à la croissance du revenu des pédiatres du fait de son caractère modéré, tandis qu'elle pesait au contraire sur celui des dermatologues et des rhumatologues. ■

Définitions

Activité : l'activité d'un médecin est mesurée par l'évolution de ses honoraires moyens, hors dépassements, détalqués de l'effet prix des tarifs conventionnés.

Prix : l'indice des prix établi par la CNAMTS mesure l'évolution annuelle des tarifs conventionnés moyens des visites, des consultations et des actes techniques, de la permanence de soins (PDS), de la rémunération du médecin traitant (RMT) et des astreintes des médecins. La PDS, la RMT et les astreintes sont analysées comme un mode de rémunération spécifique qui, du fait de sa montée en charge en 2006, induit une hausse de la rémunération des médecins. L'indice est pondéré par la structure 2006 des actes codés en nouvelle nomenclature CCAM (Classification commune des actes médicaux). Sur la période 2000-2004, la Drees a calculé pour chaque spécialité un indice de prix mesurant l'évolution des tarifs annuels moyens des actes conventionnés, pondérés par la structure des actes effectués dans l'année. Sur les trois dernières années (2004-2007), la Cnamts a décliné cet indice par spécialité.

Pour en savoir plus

- « Les revenus libéraux des médecins en 2006 et 2007 », *Études et Résultats* n° 686, Drees, avril 2009.
- « Démographie et honoraires des médecins libéraux en 2006 », *Points de repère* n° 23, Cnamts, décembre 2008.

Spécialistes pratiquant une majorité de consultations 3.3

1. Revenu d'activité libérale des spécialistes en 2007 et taux d'évolution annuel moyen

	Part des honoraires « techniques » ¹	Revenu d'activité libérale 2007	Taux de croissance annuel moyen du revenu réel		
			2000-2004	2004-2007	2000-2007
	(%)	(euros)	(%)		
Ensemble des spécialistes²		109 400	3,3	0,4	2,0
dont : Gynécologues	47	80 900	2,5	-0,2	1,3
Rhumatologues	47	70 300	2,7	-0,7	1,2
Pédiatres	5	68 500	3,6	2,2	3,0
Psychiatres, neuropsychiatres	7	57 900	3,0	-2,0	0,8
Dermatologues	21	57 600	1,7	-3,5	-0,6

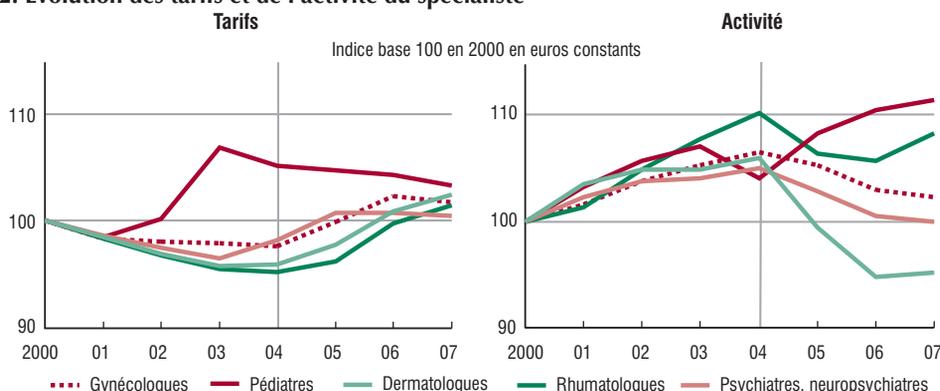
1. Part des honoraires rétribuant des actes techniques dans les honoraires totaux. Le découpage entre spécialités pratiquant une majorité d'actes techniques et les autres utilise le codage Classification commune des actes médicaux en secteur libéral (voir annexe Méthode).

2. Voir note sous la figure 1 de la fiche 3.2.

Champ : France métropolitaine, ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

Sources : Cnamts, fichiers SNIR, version provisoire pour 2007 ; DGI-Insee, exploitation Drees, BNC 2035.

2. Évolution des tarifs et de l'activité du spécialiste



Champ : France métropolitaine, ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

Note : à compter de 2005, la série « Tarifs » devient « Indice des prix » de la Cnamts. Cette rupture de série se répercute sur la série « Activité ».

Sources : Cnamts, fichiers Snir, version provisoire pour 2007 ; DGI-Insee, exploitation Drees, BNC 2035.

3. Des honoraires totaux individuels au revenu d'activité libérale individuelle des spécialistes

en milliers d'euros 2007

	Gynécologues	Rhumatologues	Pédiatres	Psychiatres, neuropsychiatres	Dermatologues	Ensemble des spécialistes ¹
2000						
Honoraires totaux	152,7	136,8	112,9	103,1	128,8	196,1
Dépassements d'honoraires (%)	20,5	13,8	12,8	8,7	15,3	11,2
Taux de débours et rétrocessions ² (%)	1,5	1,0	2,4	1,1	2,6	2,1
Honoraires nets	150,4	135,3	110,2	102,0	125,5	191,9
Taux de charges ³ (%)	51,0	52,3	49,4	46,5	52,3	50,5
Revenu d'activité libérale	73,7	64,5	55,8	54,6	59,9	95,0
2007						
Honoraires totaux	173,8	153,4	132,7	110,2	134,3	225,5
Dépassements d'honoraires (%)	27,3	15,6	14,5	14,2	20,8	15,5
Taux de débours et rétrocessions ² (%)	1,7	1,1	2,9	1,0	2,7	2,1
Honoraires nets	171,0	151,7	128,9	109,1	130,6	220,9
Taux de charges ³ (%)	52,7	53,7	46,9	47,0	55,9	50,5
Revenu d'activité libérale	80,9	70,3	68,5	57,9	57,6	109,4

1. 2. 3. Voir les notes sous les figures 1 et 4 de la fiche 3.2.

Champ : France métropolitaine, ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

Sources : Cnamts, fichiers Snir, version provisoire pour 2007 ; DGI-Insee, exploitation Drees, BNC 2035.

3.4 Spécialistes pratiquant une majorité d'actes techniques

Les radiologues, anesthésistes, pneumologues, stomatologues, gastro-entérologues, cardiologues, chirurgiens et ophtalmologues réalisent plus d'actes techniques (radiologie, chirurgie...) que de consultations et de visites. La contribution de ces actes techniques à leurs honoraires est toujours largement majoritaire sauf pour les ophtalmologues où elle avoisine 50 %. En 2007, les revenus libéraux de ces spécialités dites « techniques » varient de 74 400 euros pour les pneumologues à 202 800 pour les radiologues, la moyenne de ces spécialistes étant à 135 300 euros.

Entre 2000 et 2007, les revenus libéraux de chacune de ces spécialités augmentent en moyenne chaque année de 2 % en termes réels. L'évolution est particulièrement dynamique pour les anesthésistes (+ 3,8 % par an). Alors que les revenus réels augmentent en début de période puis ralentissent ou reculent à partir de 2004 pour presque toutes les spécialités, leur croissance reste soutenue pour les anesthésistes et dans une moindre mesure les ophtalmologues. Ces variations d'une année sur l'autre doivent cependant être interprétées avec prudence, car elles intègrent des décalages temporels entre la réalisation des soins et leur enregistrement à l'occasion de leur prise en charge par l'assurance maladie (liquidation). Ainsi, en 2005 et 2006, la mise en place progressive de la tarification à l'activité (T2A) a amplifié les retards de liquidation pour les médecins qui exercent en clinique privée (anesthésistes et chirurgiens pour l'essentiel). Une part plus importante qu'en temps normal des actes réalisés dans l'année (en 2005) est mise en liquidation l'année suivante (en 2006), réduisant ainsi les honoraires attribués à 2005 au profit des honoraires de 2006. Ce transfert se répercute sur les revenus.

L'évolution des honoraires moyens hors dépassements résulte de l'évolution de l'activité mais aussi de celle des prix conven-

tionnés. Or le partage entre effet activité et effet prix a été rendu plus délicat ces dernières années avec la montée en charge de la Classification commune des actes médicaux (CCAM) pour les actes techniques.

Entre 2000 et 2004 l'activité moyenne de toutes ces spécialités augmente chaque année alors que les tarifs conventionnels baissent. À partir de 2005, l'effet prix a été moteur pour la majorité des spécialités, dans une moindre mesure pour les cardiologues, stomatologues et gastroentérologues, et à l'exception des radiologues. Par ailleurs, l'activité moyenne continue d'augmenter sauf pour les stomatologues, les chirurgiens, les cardiologues, les anesthésistes et les oto-rhino-laryngologistes.

Les dépassements représentent en 2007 en moyenne 16 % des honoraires moyens des spécialistes, avec de grandes différences selon les spécialités : seulement 4 % pour les radiologues, les cardiologues et les pneumologues, mais 30 % pour les chirurgiens et 43 % pour les stomatologues. Entre 2000 et 2007, la part des dépassements augmente pour toutes les spécialités, et c'est dans les spécialités où ils représentent déjà une part significative des honoraires qu'elle augmente le plus : + 9 points pour les chirurgiens passant de 21 % à 30 %, + 8 points pour les ophtalmologues (de 17 % à 25 %) et les anesthésistes (de 9 % à 15 %) et + 4 points pour les stomatologues (de 39 % à 43 %). Pour ces spécialités, qui figurent dans le haut de la hiérarchie des revenus médicaux, les dépassements participent de façon significative à la croissance des revenus entre 2000 et 2007.

Entre 2000 et 2006, les taux de charges sont stables pour l'ensemble des spécialités. Ils baissent cependant de deux points pour les anesthésistes et de plus d'un point pour les pneumologues, soutenant d'autant l'évolution des revenus. Ceux des stomatologues augmentent de plus d'un point. ■

Pour en savoir plus

- « Les revenus libéraux des médecins en 2006 et 2007 », *Études et Résultats* n° 686, Drees, avril 2009.
- « Un an de codage CCAM en secteur libéral - premiers résultats sur une année complète : 2006 », *Points de repère* n° 14, Cnamts, mars 2008.

Spécialistes pratiquant une majorité d'actes techniques 3.4

1. Revenu d'activité libérale des spécialistes en 2007 et taux d'évolution annuel moyen

	Part des honoraires « techniques » ¹	Revenu d'activité libérale 2007	Taux de croissance annuel moyen du revenu réel		
			2000-2004	2004-2007	2000-2007
	(%)	(euros)	(%)		
Ensemble des spécialistes²		109 400	3,3	0,4	2,0
dont : radiologues	98	202 800	1,5	-0,8	0,5
anesthésistes	82	171 700	4,6	2,8	3,8
chirurgiens (y c. chir. orthopédistes)	71	126 800	3,3	1,3	2,4
ophtalmologues	49	124 900	4,0	1,9	3,1
cardiologues	73	108 600	2,7	-0,6	1,3
stomatologues	...	102 700	4,4	-1,7	1,7
gastro-entérologues	73	94 200	2,7	-0,2	1,4
oto-rhino-laryngologistes	64	82 200	1,7	-0,7	0,7
pneumologues	82	74 400	2,3	0,8	1,7

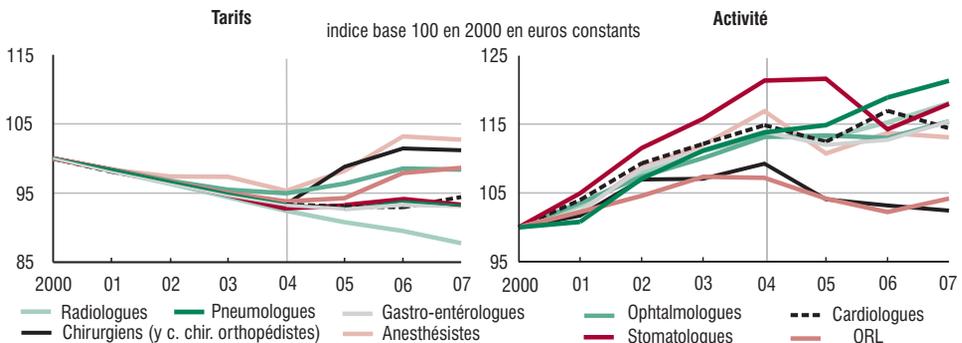
1. Part des honoraires rétribuant des actes techniques dans les honoraires totaux. Le découpage entre spécialités pratiquant une majorité d'actes techniques et les autres utilise le codage Classification commune des actes médicaux en secteur libéral (CCAM, voir annexe Méthode), à l'exception des actes de stomatologie non encore disponibles.

2. Voir note sous la figure 1 de la fiche 3.2.

Champ : France métropolitaine, ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

Sources : Cnamts, fichiers SNIR, version provisoire pour 2007 ; DGI-Insee, exploitation Drees, BNC 2035.

2. Évolution des tarifs et de l'activité du spécialiste



Note : à compter de 2005, la série « Tarifs » devient « Indice des prix » de la Cnamts. Cette rupture de série se répercute sur la série « Activité ».

Champ : France métropolitaine, ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

Sources : Cnamts, fichiers Snir, version provisoire pour 2007 ; DGI-Insee, exploitation Drees, BNC 2035.

3. Des honoraires totaux individuels au revenu d'activité libérale individuelle des spécialistes

en milliers d'euros 2007

	Radiologues	Anesthésistes	Chirurgiens, chir. orthopédistes	Ophtalmologues	Cardiologues	Stomatologues	Gastro entérologues	ORL	Pneumologues	Ensemble des spécialistes ¹
2000										
Honoraires totaux	479,8	219,2	202,4	200,8	197,0	210,8	171,9	163,2	140,5	196,1
Dépassements d'honoraires (%)	1,8	8,7	20,8	17,3	3,6	39,1	7,0	16,2	3,4	11,2
Taux de débours et rétrocessions ² (%)	2,8	4,7	1,6	2,4	2,6	0,6	1,0	1,4	1,0	2,1
Honoraires nets	466,4	209,0	199,2	196,1	191,9	209,4	170,1	160,9	139,1	191,9
Taux de charges ³ (%)	58,0	36,7	46,2	48,4	48,2	56,6	49,9	51,3	52,4	50,5
Revenu d'activité libérale	195,7	132,3	107,2	101,1	99,4	90,9	85,3	78,3	66,2	95,0
2007										
Honoraires totaux	505,8	274,4	237,6	250,9	214,4	246,3	192,7	175,0	159,6	225,5
Dépassements d'honoraires (%)	3,5	15,3	30,1	24,8	4,3	42,7	10,7	19,7	3,7	15,5
Taux de débours et rétrocessions ² (%)	2,9	4,3	1,0	2,5	2,1	0,6	0,7	1,1	0,8	2,1
Honoraires nets	490,9	262,6	235,1	244,7	209,8	244,8	191,3	173,1	158,4	220,9
Taux de charges ³ (%)	58,7	34,6	46,1	49,0	48,2	58,1	50,8	52,5	53,0	50,5
Revenu d'activité libérale	202,8	171,7	126,8	124,9	108,6	102,7	94,2	82,2	74,4	109,4

1. 2. 3. Voir les notes sous les figures 1 et 4 de la fiche 3.2.

Champ : France métropolitaine, ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

Sources : Cnamts, fichiers SNIR, version provisoire pour 2007 ; DGI-Insee, exploitation Drees, BNC 2035.

3.5 Chirugiens-dentistes, infirmiers et

En 2007, les **revenus libéraux** d'un chirurgien-dentiste sont en moyenne de 81 400 euros, ceux d'un infirmier s'élèvent à 40 900 euros et ceux d'un masseur-kinésithérapeute à 37 500 euros.

Un chirurgien-dentiste dispose d'un revenu d'activité moyen proche de celui d'un médecin libéral, supérieur de 23 % à celui d'un omnipraticien, inférieur de 26 % à celui d'un spécialiste, mais plus élevé que celui de la plupart des spécialistes pratiquant une majorité de consultations. Entre 2000 et 2007, les revenus libéraux moyens des chirurgiens-dentistes augmentent en euros constants (c'est-à-dire corrigés de l'inflation) de 2,2 % par an ; ils progressent à un rythme soutenu jusqu'en 2004 (+ 4,6 % par an) puis baissent en 2005. Le revenu a bénéficié sur la période d'une forte augmentation de l'activité individuelle et des dépassements d'honoraires pratiqués (49 % des honoraires en 2007). Les revenus réels ont augmenté malgré l'impact négatif de plusieurs facteurs : les charges ont d'abord progressé comme les honoraires, puis elles ont poursuivi leur croissance suite à une augmentation des cotisations sociales de 2003 et de 2004 déclarées en 2005 et 2006. Dans le même temps, les honoraires hors dépassements fléchissaient, entraînant une augmentation d'un point du taux de charges en 2005 et 2006 (62,6 % des honoraires nets) ; les tarifs conventionnels ont baissé continûment jusqu'en 2005 et se redressent par la suite. Les chirurgiens-dentistes ont bénéficié en 2006 d'une revalorisation du tarif des consultations à 21 euros à l'été, d'une revalorisation tarifaire pour les soins conservateurs et chirurgicaux ainsi que d'une revalorisation spécifique à la CMU-C (Couverture maladie universelle complémentaire). Le dynamisme de l'activité et la baisse des tarifs doivent cependant être interprétés avec précaution. En effet, des mesures de nomenclatures en 2001 ont mécaniquement généré une augmentation forte du nombre de coefficients qui ne s'est pas toujours traduite par un surcroît d'activité : de nouveaux actes ont alors été pris en charge ou revalorisés.

Les revenus des infirmiers exerçant en libéral ont augmenté en moyenne de + 3,1 % par an depuis 2000 en euros constants. Ils ont fortement augmenté entre 2001 et 2003 pour se stabiliser ensuite et augmenter à nouveau en 2007. Les revalorisations de tarifs conventionnels des infirmiers n'ont été supérieures à l'inflation qu'en 2002 et en 2003. En revanche, l'activité a été dynamique durant toute la période, progressant en moyenne annuelle de 3,3 %. Au total, les honoraires progressent davantage que les charges entre 2000 et 2003, puis moins rapidement ensuite et le taux de charges augmente alors de 1,1 point entre 2003 et 2006, à 39 %. Les frais de déplacements ont d'abord augmenté plus fortement que les honoraires et, depuis 2004, ils représentent 20 % des honoraires totaux.

Les revenus libéraux moyens des masseurs-kinésithérapeutes augmentent en moyenne et en termes réels de 2,1 % par an depuis 2000, moins que ceux des infirmiers. C'est en 2001, 2002 et 2007 que se situent les hausses des revenus (entre 2002 et 2006, en euros constants, ils ont progressé comme l'inflation). Pour les masseurs-kinésithérapeutes, les tarifs conventionnels baissent de façon régulière depuis 2000 et se stabilisent après 2005, mais leur activité moyenne reste dynamique, ce qui permet le maintien des honoraires en termes réels. Le taux de charges moyen demeure inchangé jusqu'en 2003, puis augmente de 0,9 point entre 2003 et 2007 et les dépassements d'honoraires sont faibles (1,8 % des honoraires). En 2007, le revenu moyen des masseurs-kinésithérapeutes progresse grâce à une augmentation de leur activité et sous l'effet de mesures tarifaires. Des mesures de nomenclatures sont intervenues dès 2006 et en 2007 dans le cadre de la nouvelle convention nationale : création d'indemnités forfaitaires (mars 2006), revalorisation d'un point de la cotation de l'acte de rééducation suite à une affection neurologique et périnéo-sphinctérienne (mai 2006) et revalorisation des coefficients des actes de rééducation ostéo-articulaires (fractures) et rachidiennes (dos) en juin 2007. ■

Définitions

Revenus libéraux : voir fiche 3.1.

Pour en savoir plus

- « Les revenus libéraux des médecins en 2006 et 2007 », *Études et Résultats* n° 686, Drees, avril 2009.
- « Les revenus libéraux des chirurgiens-dentistes », *Études et Résultats* n° 501, Drees, juin 2006.

1. Revenu annuel d'activité libérale en 2007 et taux d'évolution annuel moyen

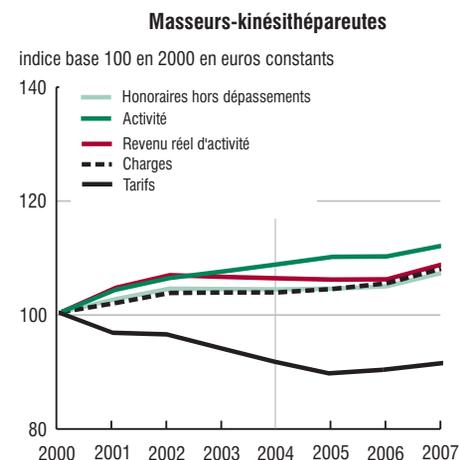
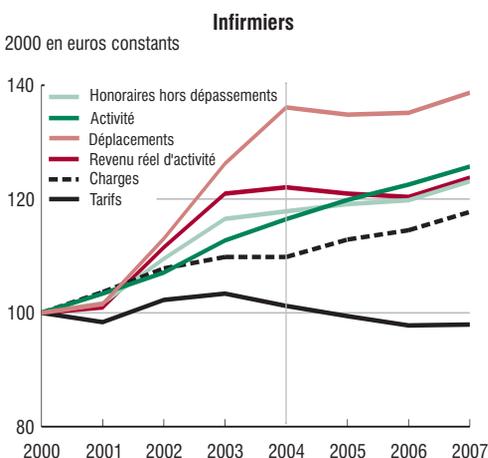
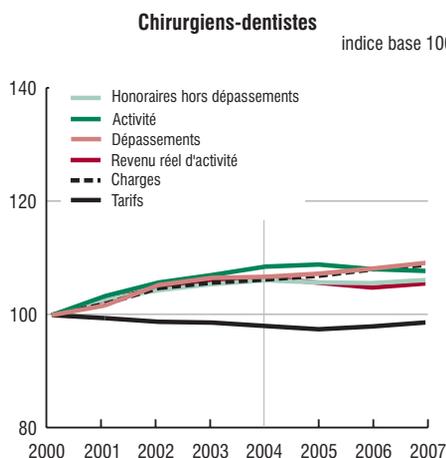
	Revenu d'activité libérale 2007 (euros)	Taux de croissance annuel du revenu réel		
		2000-2004	2004-2007	2000-2007
		2000-2007 (%)		
Chirurgiens-dentistes	81 400	4,6	- 0,8	2,2
Infirmiers	40 900	5,1	0,5	3,1
Masseurs-kinésithérapeutes	37 500	2,6	1,3	2,1
Médecins¹	86 300	2,7	0,7	1,8

1. Médecins = omnipraticiens + spécialistes.

Champ : France métropolitaine, ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

Sources : Cnamts, fichiers Snir, version provisoire pour 2007 ; DGI-Insee, exploitation Drees, BNC 2035.

2. Évolution des composantes du revenu d'activité libérale des chirurgiens-dentistes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes



Champ : France métropolitaine, ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

Note : à compter de 2005, la série « Tarifs » devient « Indice des prix » de la Cnamts. Cette rupture de série se répercute sur la série « Activité ».

Sources : Cnamts, fichiers Snir, version provisoire pour 2007 ; DGI-Insee, exploitation Drees, BNC 2035.

3. Des honoraires totaux individuels au revenu d'activité libérale individuel en 2007

	en milliers d'euros constants		
	Chirurgiens-dentistes	Infirmiers	Masseurs-kinésithérapeutes
Honoraires totaux	219,6	71,0	74,7
Dépassements d'horaires (%)	49,0	n. s.	n. s.
Frais de déplacements (%)	n. s.	19,6	5,9
Taux de débours et rétrocessions ¹ (%)	1,0	5,5	3,3
Honoraires nets	217,4	67,1	72,3
Taux de charges ¹ (%)	62,6	39,0	48,1
Revenu d'activité libérale	81,4	40,9	37,5

1. Voir les notes sous la figure 4 de la fiche 3.2.

Champ : France métropolitaine, ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

Sources : Cnamts, fichiers Snir, version provisoire pour 2007 ; DGI-Insee, exploitation Drees, BNC 2035.